



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 décembre 2017

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 19
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 1

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à 19:30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :

Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Aurore BAUGE

Le procès verbal de la réunion du 6 novembre 2017 a été lu, adopté et signé par les membres présents à cette séance.

Le procès verbal de la réunion du 6 novembre 2017 a été lu, adopté et signé par les membres présents à cette séance.

- Adhésion au GIP territoires numériques

Monsieur le maire indique que des réflexions sont menées pour travailler sur la dématérialisation, la digitalisation,... Dans ce cadre le GIP avait initialement été créé pour répondre aux obligations réglementaires en matière de dématérialisation pour les marchés publics. L'intérêt est d'aller au bout de la démarche afin de dématérialiser jusqu'au transfert des pièces au contrôle de légalité. Il indique qu'à titre personnel il était réservé car il lui semble que la plateforme est peu présente sur les réseaux sociaux. Pour les personnes intéressées une présentation du parapheur numérique sera réalisée lundi prochain à 14 heures en mairie.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne-franche-comté a pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne
- Le Conseil général de la Côte d'Or
- Le Conseil général de la Nièvre
- Le Conseil général de la Saône-et-Loire
- Le Conseil général de l'Yonne
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne

Le Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne-franche-comté est régi par :

- sa [convention constitutive](#) adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un [arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel](#),
- la loi [n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit](#).

Dans le cadre de son objet d'intérêt général, le groupement exerce les missions suivantes :

- De manière générale, développer et pérenniser l'administration électronique et les services (usages) numériques en Bourgogne-Franche-Comté afin de répondre aux attentes de simplification et de rapidité exprimées par l'ensemble des usagers de l'administration ainsi qu'à une forte volonté de maîtrise des dépenses publiques ;
- Déterminer, développer et déployer les services numériques portés par la plate-forme e-bourgogne-franche-comté ;
- Assurer l'information et la formation des membres du groupement relatives aux services d'e administration de la plate-forme ;
- Partager et mutualiser les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement de la plate-forme de services numériques. Le groupement se présente comme un organisme acheteur de différentes prestations, essentiellement dans le domaine des services, destinées à la plate-forme, pour le bénéfice des membres du groupement ;
- Dans le cadre de son objet statutaire, et pour des commandes en lien avec ses activités, le groupement peut être Centrale d'achat pour le compte de ses membres pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, ou d'autres pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices. En tant que Centrale d'achat, le groupement peut acquérir des fournitures ou des services destinés à des pouvoirs adjudicateurs ou à des entités adjudicatrices, ou passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs ou à des entités adjudicatrices ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2018

- de désigner Monsieur DUCROUX, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur BRUNEAUD, en tant que membre suppléant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

FINANCES

- Décision modificative n°3

Monsieur BRUNEAUD présente les propositions de modifications budgétaires.

POLE ENFANCE JEUNESSE :

Des recettes supérieures aux prévisions permettent d'abonder les crédits destinés à la masse salariale pour permettre de réaliser les paies du mois de décembre 2017.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------|-----------|-------------|----------|
| Chapitre 012 | +30.000 € | Chapitre 70 | +3.000 € |
| | | Chapitre 74 | +27.000€ |

BUDGET GENERAL :

Le prélèvement sur le chapitre consacré aux dépenses imprévues permet d'abonder le chapitre 012, encore une fois afin de valider les paies du mois de décembre ; ainsi que de passer les écritures de remise de dette votées lors de précédents conseils municipaux.

| DEPENSES | |
|--------------|-----------|
| Chapitre 012 | +20.000 € |
| Chapitre 67 | +1.590 € |
| | |
| Chapitre 022 | -21.590 € |

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

- Remboursement de prestations de service : association les amis de la bibliothèque

L'association les amis de la bibliothèque organise des soirées de projections de film pour le compte de la mairie. Dans ce cadre il est nécessaire de leur rembourser les prestations dont l'association a supporté le coût initial. Pour ce faire une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Monsieur BRUNEAUD propose que cette délibération soit une délibération de principe ce qui évite à l'association d'avoir à attendre à chaque fois une délibération du conseil municipal pour être remboursée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

- Subvention au comité des fêtes

Le comité des fêtes a présenté une demande de subvention pour l'aide à l'acquisition de matériel et plus précisément de grilles d'exposition.

Le coût de cet équipement est de 3.462,62€ TTC et le comité des fêtes sollicite une subvention à hauteur de 1.700€ soit 49% du coût d'achat.

Le conseil adopte cette délibération. M Bonnot et M. Veillat sont non votants.

- Subvention à l'école maternelle la guillaumée

L'école maternelle La Guillaumée a présenté une demande de subvention de 1.400€ afin de participer aux financements de projets de l'école.

Madame GUEGUIN indique que la subvention de l'année dernière a permis de financer la sortie de fin d'année. Suite à une question de madame PORTE, monsieur BRUNEAUD précise que cette subvention augmente effectivement de 100€ par rapport à l'année dernière.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

- Tarifs du pôle enfance jeunesse (récapitulatif)

Dans un souci de clarté il est proposé de regrouper dans une seule délibération l'ensemble des tarifs et forfaits appliqués au pôle enfance jeunesse.

Le montant des prestations est inchangé par rapport à ce qui se pratique actuellement.

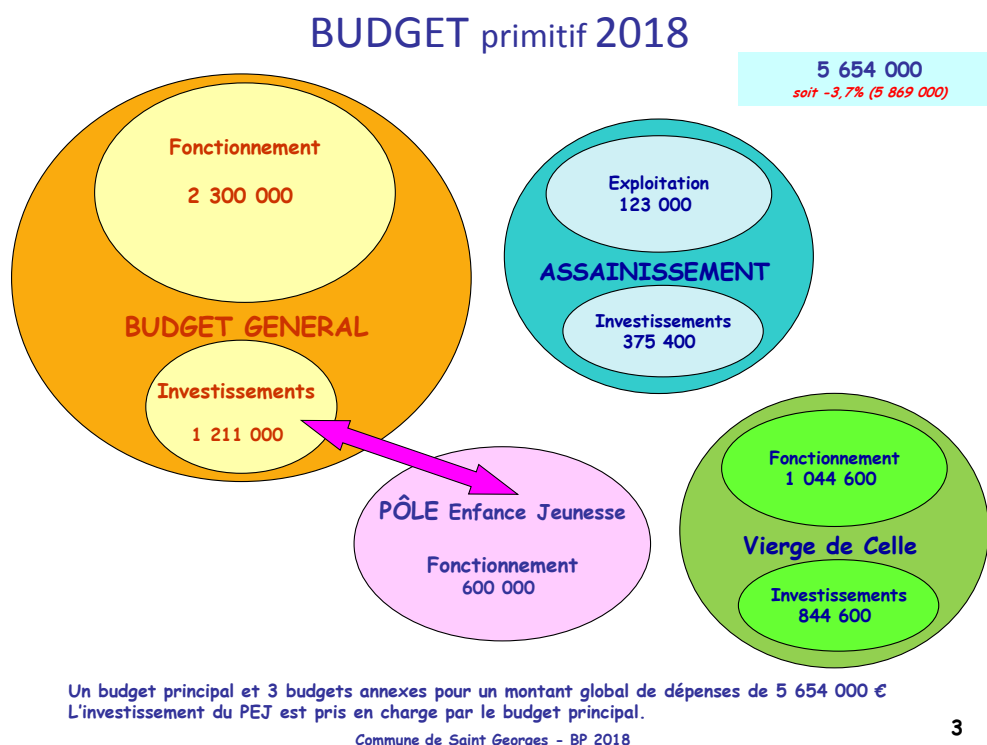
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

- Budget Primitif 2018 / Taux des impôts locaux 2018

Monsieur BRUNEAUD propose, pour 2018, de ne pas augmenter les taux des impôts communaux qui seraient donc fixés pour 2018 comme suite :

| | Taux 2018 |
|------------------|-----------|
| Habitation | 9,35% |
| Foncier bâti | 15,26% |
| Foncier non bâti | 40,18% |

Ensuite il présente une synthèse de l'ensemble des budgets.



3

BUDGET GENERAL/ Fonctionnement

L'augmentation attendue des recettes de 6.400€ provient d'une légère revalorisation des bases fiscales. Les bases pour 2017 ne sont encore que prévisionnelles. Le montant total des recettes fiscales 2018 s'élèverait à environ 1,29 M d'euros.

Madame GALLON demande quel serait l'impact d'une éventuelle suppression de la taxe d'habitation ? Monsieur le maire répond que pour 2018, il n'y aura aucun impact puisque la compensation est à l'euro près. La question se posera pour l'avenir puisqu'il n'y aura plus la dynamique actuelle sur les bases de cet impôt.

Madame CAMBIER demande s'il ne serait pas plus judicieux d'augmenter un peu les taux cette année afin de ne pas avoir à les augmenter fortement en 2019. Monsieur le maire répond qu'il est indispensable d'arrêter l'augmentation de la pression fiscale et qu'il faut absolument s'interroger sur les dépenses en terme d'efficacité, d'opportunité des dépenses. Il considère inadmissible de compenser les baisses de dotation de l'Etat par une augmentation des taux des impôts locaux. Tout ce que l'Etat ou les collectivités utilisent ou distribuent provient de prélèvements sur les citoyens, les revenus du travail, les entreprises,... Il considère qu'il faut être raisonnable, se satisfaire de ce que l'on a, et éventuellement faire des choix.

Monsieur DUCROUX partage ce raisonnement et indique que le conseil départemental, la communauté d'agglomération prévoient également de ne pas augmenter la pression fiscale et qu'il convient de s'inscrire dans cette démarche. Le plan efficacité en cours sur la commune vise à responsabiliser les services, professionnaliser les agents afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions indispensables pour le maintien d'un service public de qualité sans coût supplémentaire. Ce budget est la résultante d'un travail collectif des élus et des personnels communaux.

Monsieur BUFFAUT craint que cette recherche d'économies ne se traduise par une réduction des investissements. Monsieur le maire précise qu'il ne faut pas parler de réduction des investissements mais de priorisation. La

priorité sera donnée aux investissements structurants, l'idée est d'éviter le saupoudrage. C'est une planification sur le long terme qui permet justement de parvenir à financer ces projets. Monsieur DUCROUX complète en rappelant que l'enveloppe des investissements récurrents est fixée depuis quelques années à 200K€.

Monsieur le maire indique que grâce à la prospective il est en capacité de faire face à des imprévus puisqu'il connaît sa marge de manœuvre et que le fait d'avoir une prospective permet de rectifier immédiatement le financement. La France a accumulé tellement de dette qu'elle est presque obligée d'emprunter pour rembourser sa dette, il est donc indispensable de faire des efforts.

BUDGET GENERAL / Investissements :

Pour le dossier du BMX Madame GALLON demande comment sera étalé le financement des 100 K€ de la commune. Monsieur le maire indique que cela n'a pas d'importance sur la globalité du projet. Il précise qu'il est confiant dans l'obtention des financements demandés même si rien n'est encore certain. Si les subventions ne sont pas au niveau espéré, il faudra s'interroger sur la pérennité du projet.

Sur le plan de financement pluriannuel, une enveloppe de 500K€ est affichée à la fois pour des investissements nouveaux ou alors pour faire face à des investissements imprévus.

VIERGE DE CELLE

En recettes, 200K sont prévus pour les ventes de terrains, ce qui représente environ 5 terrains. Madame GALLON demande à partir de quand les terrains pourront être vendus ? Monsieur le maire indique que la vierge de celle est une opération à 3,7M d'euros dont une grande partie en travaux. Lorsque le marché de travaux sera attribué alors cela permettra de connaître le prix de revient du mètre carré commercialisable. L'objectif est de vendre à prix coutant tout en restant dans une fourchette de prix de vente entre 80 et 90€ T.T.C. le mètre carré. Il pense que sur cette base il pourrait y avoir des ventes sur plan d'ici la fin de l'année car le prix sera attractif pour des terrains à bâtir, viabilisés, dans la proche périphérie d'Auxerre. Il rappelle que plus la commercialisation est rapide, plus cela permettra d'économiser les frais financiers liés au financement de ce projet.

Monsieur CASSAN rappelle que si on vend sur plan alors il faudra faire attention aux dates de mise à disposition des terrains.

URBANISME

- Echange de parcelle AK 238 et AK 241

Dans le cadre de la rédaction des actes administratifs de transfert foncier, il est proposé au conseil municipal de délibérer de nouveau sur l'échange de terrain avec M. Blanquart sur la vierge de celle. Le but est de préciser la délibération afin de clarifier la rédaction de l'acte. Les termes de l'échange ne changent pas :

Vu la demande de M. Blanquart demandant à réaliser un échange entre le fond de sa parcelle et une partie en lisière de la voie d'accès

CONSIDERANT que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ».

CONSIDERANT que cette demande avait été intégrée dans le permis d'aménager qui a été déposé

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'échange sans soulte entre une partie de 45m² (renumérotée AK 241) de la parcelle AK 213 propriété de M. Blanquart et une superficie équivalente (renommée AK 238) de la parcelle AK 118 propriété de la commune de Saint Georges sur baulche conformément au plan de bornage établi par le géomètre expert,
- Indiquer qu'une participation forfaitaire de 250€ au titre de la participation aux frais de bornage sera demandée à M. Blanquart,
- Autoriser monsieur Ducroux, en sa qualité de 1^{er} adjoint, à signer l'acte administratif qui sera dressé afin d'officialiser ce transfert de propriété.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

- Règlement de voirie

Afin de tenir compte des modifications de réglementation et également de l'entrée en vigueur du PLU il est nécessaire d'actualiser le règlement de voirie.

Ce nouveau règlement rentrerait en application le 1^{er} janvier 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ENFANCE-JEUNESSE

- Rythmes scolaires 2018 - 2019

En 2013 la réforme des rythmes scolaires a été mise en place. Depuis le 27 juin 2017 (Décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques), la commune a la possibilité de modifier les rythmes scolaires. L'inspection académique a demandé à la commune, par courrier en date du 13 novembre 2017, de se positionner avant le 15 décembre 2017 sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018. Lors des 2 derniers conseils d'école des demandes avaient été formulées pour l'avenir de la vie scolaire à Saint Georges. Les représentants de parents d'élève ont réalisé un sondage auprès de l'ensemble des parents du groupe scolaire afin de faire des propositions au conseil d'école pour l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018.

Les résultats de ce sondage ainsi que l'avis du conseil d'école seront présentés au conseil municipal afin de statuer sur l'organisation de la rentrée scolaire 2018.

En préambule monsieur le maire indique qu'il avait été questionné à la rentrée scolaire sur l'éventuelle modification des rythmes scolaires pour septembre 2018 et qu'il avait répondu qu'il se rangerait à l'avis des parents et enseignants. L'idée était de lancer une consultation en début d'année 2018. Cependant à la fin du mois de novembre l'inspectrice d'académie a indiqué que toute modification des rythmes scolaires devait être soumise à l'Education Nationale avant le 15 décembre. Les parents d'élèves ont lancé une consultation et un conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu ce soir.

Pour l'école élémentaire : sur 125 questionnaire il y a eu 111 réponses dont 71 pour le rythme de 4 jours et 37 pour le rythme de 4,5 jours, 3 ne se sont pas prononcés.

Pour l'école maternelle : sur 85 questionnaire il y a eu 80 réponses dont 55 pour le rythme de 4 jours et 24 pour le rythme de 4,5 jours, 1 ne s'est pas prononcé.

Soit un total de 126 réponses en faveur d'une semaine à 4 jours / 51 réponses en faveur d'une semaine à 4,5 jours

Au delà des résultats de l'enquête le conseil d'école a voté : 14 voix pour un retour des rythmes scolaires sur 4 jours, 1 voix pour 4,5 jours et 3 abstentions.

Monsieur le maire propose de transmettre le vote du conseil d'école à l'inspection académique, pour lui il n'appartient pas au conseil municipal de décider des rythmes scolaires des écoles car il ne s'estime pas compétent pour statuer dans ce cadre. Monsieur DUCROUX indique que le conseil municipal doit prendre une décision.

Monsieur THOMAS demande au maire quelle est sa crainte sur ce dossier qui justifierait qu'il ne souhaite pas s'engager? Monsieur le maire rappelle qu'il y a eu un gros travail pour suivre la décision de l'Etat de modifier les rythmes scolaire en passant à 4,5 jours. Aujourd'hui face à la protestation de certains maires l'Etat s'est désengagé de cette décision. La plupart des communes qui ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours l'ont fait pour une motivation financière. Sans projet éducatif cohérent la modification des rythmes scolaires ne sera pas validée par l'inspection académique.

Il est mis aux voix la proposition de Vote suivre l'avis du conseil d'école , à savoir la proposition d'un retour des rythmes scolaires sur 4 jours.

Délibération adoptée par 16 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

COMMUNAUTE AGGLOMERATION/ M. BRUNEAUD :

Le conseil communautaire aura lieu la semaine prochaine.

Monsieur le maire a participé à une réunion de travail sur le PADD du SCOT. Le PADD doit retracer les grandes orientations par rapport aux enjeux qui ont été identifiés dans le diagnostic. Pour lui les seules orientations choisies visent à réparer le passé et non préparer l'avenir.

Monsieur le maire envisage de solliciter l'expertise d'un cabinet pour avoir un avis technique afin de juger de la pertinence des mécanismes de transfert de compétence projetés. A l'issue de cette éventuelle consultation il souhaiterait faire une lettre ouverte à tous les maires pour les alerter sur le dérapage de la situation financière qui se profile.

COMMISSION travaux et voirie/ M. CASSAN :

Pour la piste cyclable, l'entreprise ETPB va prochainement finir le haut de la vierge de celle.

Pour la mise en séparatif proche du lotissement Mozart, les fuites dans l'allée des Noyers seraient réparées mais il reste celles auprès de Logissain.

Au SIVU le choix de l'entreprise pour réaliser une chambre de desensablement a été validé.

Il a rencontré une personne de la communauté d'agglomération pour le transfert de l'eau pluviale au 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre du transfert de l'assainissement, il est envisagé un mécanisme de réintégration sur le budget général du traitement des dépenses liées à l'eau pluviale qui va impliquer une ponction sur l'attribution de compensation versée aux communes. Actuellement dans la délégation de service public signé avec Suez environnement le coût d'entretien du réseau pluvial est estimé à 9.500€.

L'agence de l'eau ne veut plus subventionner de travaux d'assainissement avant que le schéma directeur de l'assainissement de la commune ne soit fait. Le CCTP de ce schéma est en cours d'écriture, à l'issue d'une consultation pour un cabinet d'étude qui réalisera ce schéma pourra être lancée. Pour tous les travaux envisagés, l'agence de l'eau demande une étude à la parcelle afin de déterminer la prise en charge des eaux pluviales. Cette étude à la parcelle serait subventionnée à 50% par l'agence de l'eau avec en plus une aide à la parcelle.

L'étude pour les bornes électriques doit parvenir prochainement

Pour l'antenne 4G il est également en attente de l'étude technique.

Le déploiement de la fibre optique en cours. L'inauguration d'une armoire est prévue le 8 décembre.

COMMISSION enfance/ Mme GUEGUIN :

Lundi prochain à 17h30 la commission menus va se réunir, la diététicienne du prestataire de restauration sera présente.

La commission NAP aura lieu le même jour à 18h30.

Elle a eu un rendez-vous avec M. Roy et les autres enseignants de l'école pour exposer un projet de réfection du préau sur le thème de l'Afrique. De plus l'école élémentaire a fait une demande de subvention 2018 dans laquelle d'autres projets sont ajoutés pour un coût total de 9.000€ Cette demande sera proposée au prochain conseil municipal.

L'association Pitchouns et compagnie a également fait sa demande de subvention.

COMMISSION communication/ Mme MORETTI :

L'écriture des pages pour le site internet est en cours.

Le guide pratique est pratiquement finalisé, il sera distribué à partir du 15 décembre avec le calendrier du CCAS et le calendrier de collecte des déchets verts de la communauté d'agglomération.

Le prochain bulletin municipal sera préparé pour mi février.

COMMISSION associations/ M. VEILLAT :

Lors de la réunion du SIVOS différents points ont été abordés :

Un point a été fait sur le planning d'occupation du gymnase. Des problèmes lors des matchs de basket seniors ont été signalés. Si des nouveaux problèmes étaient constatés alors le président du SIVOS interdira les matchs de basket seniors dans le gymnase du SIVOS.

L'indemnité du trésorier a été refusée.

Des travaux ont été réalisés (changement des panneaux de basket, peinture de couloirs, contrôles techniques gaz et électricité)

Pour les projets de travaux 2018 il est envisagé d'aménager l'allée entre le collège et gymnase.

Le comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire a demandé le prêt du gymnase : avis favorable, cette occupation sera autorisée à titre gracieux.

La section danse a fait une demande pour un dimanche après-midi : avis favorable

Il a refait les tracts associations, et a vu Yonne copie pour avoir un devis : 147€ pour 150 flyers recto verso.

Un diaporama est en cours de réalisation pour la réunion de présentation aux nouveaux arrivants.

Monsieur THOMAS demande pourquoi le conseil départemental fait toujours ses vœux au gymnase de Saint Georges. Monsieur le maire lui répond qu'historiquement cette cérémonie avait lieu à Auxerexpo mais que la location de cette salle est devenue payante. La volonté du conseil départemental est de trouver une salle assez grande, gratuite et située proche d'Auxerre.

COMMISSION sécurité prévention/ Mme LEPEIRE :

Elle représentera la commune le 20 décembre en Préfecture pour une conférence de presse visant à promouvoir le dispositif de participation citoyenne.

COMMISSION travaux bâtiments/ Mme BAUGE :

La commission travaux finances a fait ses propositions qui ont été intégrées dans le budget primitif présenté en début de réunion.

COMMISSION transport / Mme CAMBIER :

Une commission transport a eu lieu à laquelle elle n'a pas pu assister. Elle propose de projeter le rapport sur les plans de déplacements doux ainsi que celui des projets liés à l'hydrogène.

COMMISSION animations/ M. BONNOT :

Une exposition et un spectacle par le comité de jumelage avec Diez a été présentée au centre socio culturel.

Il a assisté la semaine dernière au conseil d'administration du collège, le compte rendu vient de lui être adressé. La directrice de l'ITEP a présenté l'action conduite conjointement avec le collège pour intégrer les enfants de l'ITEP dans le circuit scolaire classique.

Il a participé à la commission sécurité pour le centre commercial La Guillaumée, un avis favorable a été rendu. Seules deux boutiques ont des prescriptions notables.

La semaine dernière a eu lieu la cérémonie du concours départemental des maisons fleuries, deux habitants ont reçu un prix. Pour le concours communal, la remise des prix aura lieu le même soir que les vœux du maire (12 janvier).

Pour le repas des aînés il va prochainement solliciter les conseillers pour connaître leurs disponibilités pour le week-end concerné.

Personnel/ M. DUCROUX :

La CLECT de la communauté d'agglomération va se réunir pour son installation le mercredi 13 décembre.

Il rappelle que l'arbre du Noël de la mairie est le 15 décembre.

Informations sur la délégation consentie au maire :

| NUMERO | DESIGNATION | DATE | VENDEUR | ADRESSE DU BIEN | BIEN | SUP. |
|---------|-------------|------------|----------------|--------------------------|------|------|
| 52/2017 | DIA 17U0050 | 06/11/2017 | GUILLET | 64 grande rue | B/TP | 1566 |
| 53/2017 | DIA 17U0051 | 13/11/2017 | MINARD | 7 allée de Quercy | B/TP | 1004 |
| 54/2017 | DIA 17U0052 | 13/11/2017 | VABROL/SWIETEK | 14 allée des Coudriers | B/TP | 735 |
| 55/2017 | DIA 17U0053 | 20/11/2017 | Cts TAGLIANA | 20 avenue d'Auxerre | B/TP | 898 |
| 56/2017 | DIA 17U0054 | 04/12/2017 | FIGLIOLI | 7 allée du Ch de Ratilly | TàB | 580 |

Informations du maire :

Il fait passer le tableau des permanences du samedi matin.

Il communique les dates des prochains conseils municipaux et de municipalité :

Conseils municipaux :

26/02/2018
26/03/2018
14/05/2018
11/06/2018
17/09/2018
15/10/2018
19/11/2018
17/12/2018
21/01/2019

Réunion de municipalité :

05/02/2018
12/03/2018
23/04/2018
28/05/2018
25/06/2018
03/09/2018
01/10/2018
05/11/2018
03/12/2018
07/01/2019

L'inauguration de l'armoire pour la fibre optique est prévue vendredi soir à 17h 30, une réunion publique de présentation du fonctionnement et des modalités d'accès à la fibre optique sera organisée à l'issue au centre socio culturel.

Les voeux du maire auront lieu le 11 janvier 2019
Le repas des aînés est prévu les 26 et 27 janvier 2019.

Il est en cours de négociation pour acquérir les terrains pour la résidence intergénérationnelle.
Pour le chalet, l'estimation des domaines était à 240.000€, pour l'instant il a une offre à 225.000€ mais il souhaiterait vendre au prix des domaines.

Questions diverses :

Madame GUEGUIN indique que le bonnet de bain sera obligatoire à la piscine d'Auxerre à compter du 8 janvier.

M. VEILLAT fait remarquer que les horaires du samedi ne sont pas notés sur la porte de la mairie.

M. BUFFAUT indique qu'avec l'aménagement du nouvel accueil il n'y a plus de coin confidentialité, il trouve cela regrettable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le secrétaire de Séance,